



Mère pacsé et décédé qui paye le credit revolving ?

Par doubleforce

bonjour

ma mère avec une petite retraite aujourd'hui décédé à contracté un crédit revolving
de 50000 euros

elle était à l'époque pacsé avec son conjoint qui avait des revenus plus importants qu'elle

il est aujourd'hui en ephad et sous curatelle qui doit rembourser ce crédit les enfants héritiers ou son partenaire ?

merci pour vos contributions